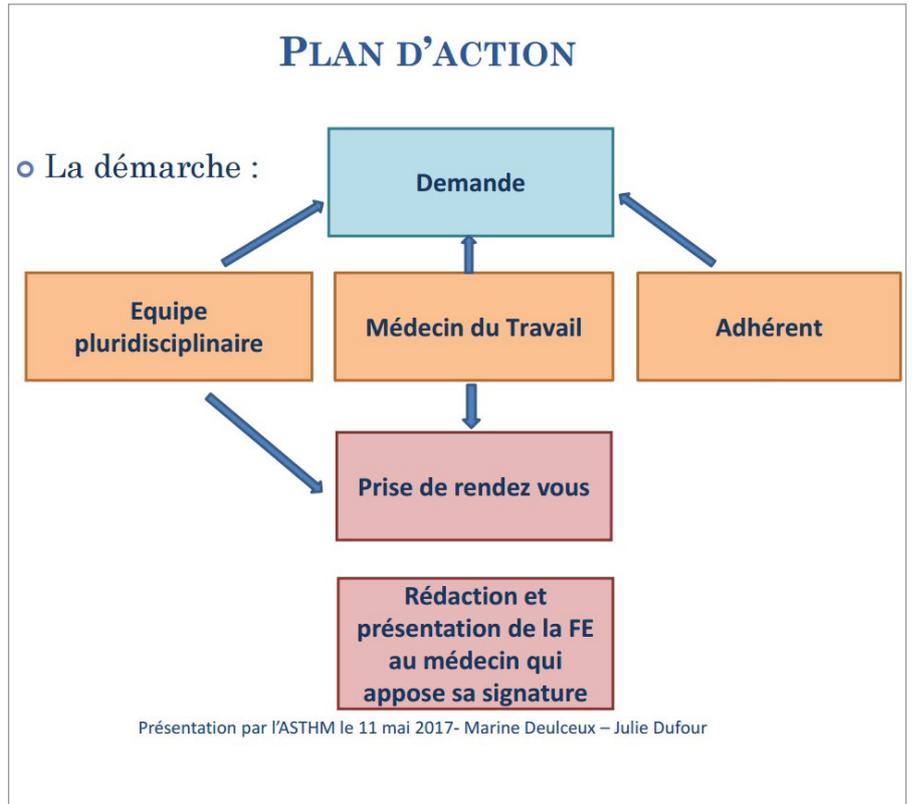


sible (croisement des données, FE requêtables...). Il s'agit alors de développer une stratégie de réalisation de FE donnant du sens au rédacteur : informatiser la fiche, décider qui la rédige, à destination de quels interlocuteurs, et pour quelle utilisation des données recueillies, par le SSTI ou l'adhérent.

Pour autant, un modèle unique de FE à l'échelle nationale n'est pas forcément la meilleure solution, chaque SSTI ayant un intérêt à s'approprier ce document selon son bassin d'emploi : l'on peut alors imaginer un tronc commun, utilisant notamment les nomenclatures communes (thésaurus harmonisés) et des sous-parties spécialisées.

A noter que le Cisme a tenu le 6 juin 2017 une journée de travail dédiée à la fiche d'entreprise.

Pour approfondir cette restitution, les supports des différents orateurs, présentant exemples, outils pratiques et méthodologies, peuvent tous être retrouvés sur le site du Cisme. ■



■ DPST

Démarche de Progrès en Santé Travail Nouveaux outils - Kit de Sensibilisation à la DPST

Face aux mutations du monde du travail et face aux nouveaux enjeux de la Santé au Travail, les Services de santé au travail inter-entreprises doivent s'adapter en permanence.

La mise en place d'une démarche d'amélioration continue dans un Service lui permet d'optimiser son organisation et de gérer les dysfonctionnements, dans le souci constant de la satisfaction des adhérents et du respect de la mission centrée sur la préservation de la santé des salariés.

En 2016, la commission DPST (Démarche de Progrès en Santé-Travail), avait posé les bases d'un document de sensibilisation à la DPST, essentiellement destiné aux membres des Conseils d'Administration.

Ce document est désormais disponible, sous la forme d'un 4 pages. Il sera prochainement diffusé à l'ensemble des

Services et est dès à présent disponible sur le site du Cisme, rubrique DPST.

S'adressant à l'ensemble de la gouvernance des Services, mais aussi aux directions et aux salariés, ce document présente les fondements de la DPST. Sous forme de questions réponses, il décline les 5 grands objectifs que permet d'atteindre une démarche d'amélioration continue : l'efficacité de l'organisation, l'engagement et l'implication des collaborateurs, la fluidité des échanges entre SSTI, la satisfaction des adhérents, et la confiance des partenaires institutionnels.

Pour davantage d'informations sur la DPST, les adhérents sont invités à contacter g.bourdel@cisme.org ou s.vassy@cisme.org ■

Démarche de Progrès en Santé au travail

DPST

Pourquoi s'engager dans la DPST ?

Face aux mutations du monde du travail et face aux nouveaux enjeux de la Santé au Travail, les Services de Santé au Travail inter-entreprises doivent s'adapter en permanence. La mise en place d'une démarche d'amélioration continue permet d'optimiser l'organisation et de gérer les dysfonctionnements, dans le souci constant de la satisfaction des bénéficiaires et du respect de la mission centrée sur la préservation de la santé des salariés.

Fort de 10 ans d'expérience sur le sujet et avec déjà plus de 65 Services engagés, représentant près de la moitié des salariés suivis au plan national, le Cisme vous propose :

- o une méthode : la DPST (Démarche de Progrès en Santé au Travail)
- o un référentiel d'évaluation de l'organisation d'un SSTI
- o trois niveaux d'évaluation de tierce partie (aujourd'hui Afnor Certification) permettant d'obtenir une attestation ou une certification sous le label professionnel AMEXIST

Pour 5 objectifs

- 1 Des outils de pilotage du projet de Service pour une préservation de la santé des salariés plus efficace
- 2 Des collaborateurs impliqués et motivés
- 3 Des échanges de pratiques entre Services
- 4 Des adhérents satisfaits
- 5 Une crédibilité accrue vis-à-vis des partenaires institutionnels

Le présent fascicule vous présente les fondements de la DPST.